

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Véronique RIOU

N/réf. : MB/VR/MB
PJ : 3
Liste élargement
Power point CRE
Délibération SDAGE

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date :30 avril 2009
Heure de début : ... 9 h 30
Heure de fin :12 h 00
Lieu :Centre administratif
Jean Monnet

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Présents : Confère liste d'élargement.

Monsieur Marc BERNIER ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles sur le site internet du SAGE (rubrique : documentation/les comptes-rendus de réunions).

1. Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne

Les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) sont des documents de planification qui définissent, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans les grands bassins hydrographiques.

Le projet de SDAGE Loire-Bretagne qui couvrira la période 2010-2015 sera adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne fin 2009.

En application de la loi du 21 avril 2004 transposant la directive 2000/60/CE, l'avis des CLE est sollicité sur le projet de SDAGE et de programme de mesures. Cette consultation fait suite à la consultation du public qui s'est déroulée du 15 avril au 15 octobre 2008.

Véronique RIOU présente les différents points mis en avant par le bureau de la CLE le 20 mars 2009 et retranscrits dans le projet de délibération proposé à la CLE.

Pour l'orientation « repenser les aménagements de cours d'eau », Monsieur Yves LEPAGE (Sauvegarde de l'Anjou) rappelle que le rôle du SAGE est de fixer les grands enjeux.

Monsieur Thierry GENETTAIS (Agence de l'eau Loire-Bretagne) précise que les SAGE sont déjà systématiquement associés à l'élaboration des CRE (contrat restauration entretien).

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 28
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

Monsieur Roger MAROT (Syndicat du bassin de la Jouanne) souligne que ce sont les syndicats de bassin qui sont les mieux placés pour définir les interventions sur les ouvrages et pour être les relais vers les élus et la population.

Pour l'orientation « réduire la pollution organique », Monsieur Jean BARREAU (Chambre d'agriculture de la Mayenne) attire l'attention sur les conséquences économiques de la disposition relative à l'équilibre de la fertilisation phosphorée. Des efforts ont été faits pour limiter l'érosion des sols (couvertures hivernales, bandes enherbées,...).

Monsieur Yves LEPAGE souligne qu'il est important de ne pas avoir d'excédents sur les parcelles, ces derniers finissant par se retrouver dans les rivières.

Monsieur Marc BERNIER constate que des efforts ont été faits dans tous les secteurs et ça se voit dans l'amélioration de la qualité de l'eau.

Pour Monsieur Daniel LEROY (SIAEP des Vallées), il faut laisser du temps pour que les sols reviennent à l'équilibre.

Monsieur Christophe BÉCHU (Syndicat du bassin de l'Ernée), précise qu'il est très difficile de descendre à 70 ou 80 unités de phosphore à l'hectare pour les élevages de porc ou de volailles. Les exploitants devraient alors compléter avec de l'azote minéral.

Pour la partie relative aux débits de référence aux points nodaux, Monsieur Michel PERRIER (Mayenne Vivante) constate une augmentation du débit de seuil d'alerte (DSA) de 0,5 m³/s par rapport au précédent SDAGE.

Monsieur Jean-Luc GAUQUELIN (Conseil général de la Mayenne) précise que la valeur de 2 m³/s correspond au débit qui peut être maintenu pendant plusieurs mois en sortie du barrage de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES à condition d'avoir un débit entrant au minimum de 1,5 m³/s.

Pour les rendements des réseaux d'eau potable, les membres de la CLE refusent que les objectifs soient moins ambitieux que ceux du SDAGE de 1996 et que ceux du SAGE.

Monsieur Roger MAROT demande de prendre conscience de la diplomatie dont les présidents doivent faire preuve pour réussir à mobiliser sur le terrain. Tout le travail mené a besoin d'être reconnu par le SAGE et le SDAGE.

Avis sur le SDAGE :

Les différents points mis en avant sur le SDAGE sont repris dans la délibération jointe au compte-rendu.

L'avis suivant est soumis au vote de la CLE :

« Tout en soulignant les points positifs du document, la CLE émet un avis globalement défavorable sur le SDAGE ».

Vote :

Pour : 23

Abstention : 8.

2. Rapport annuel d'activités

Monsieur Marc BERNIER rappelle que chaque année la CLE établit un rapport sur ses travaux et activités. Il présente le contenu du rapport.

Les membres de la CLE demandent à réaliser un suivi des dossiers sur lesquels un avis défavorable a été émis.

Vote :

Adopté à l'unanimité (31 votants).

3. Guide d'inventaire des zones humides

Mademoiselle Astrid PICHODO (Conseil général de la Mayenne) présente le travail mené et le contenu du guide d'identification des zones humides fonctionnelles sur le bassin versant.

Elle rappelle que le SAGE demande, dans sa préconisation 6.3, de vérifier et compléter l'inventaire des plans d'eau et des zones humides sur la base d'un guide établi dans les deux ans après l'approbation du SAGE.

Elle précise que les zones humides fonctionnelles qui seront identifiées par la méthodologie définie dans le guide ne représentent qu'une partie des zones humides reconnues pour l'application de la police de l'eau.

Madame Morgane THIEUX (ONEMA) souligne que les zones humides altérées peuvent conserver certaines fonctionnalités et que parmi elles, on peut retrouver des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZHSGE). Elle considère que la notion de zones humides fonctionnelles englobe bien plus de zones que celles qui sont incluses dans le guide.

Par rapport à la présence de plantes hygrophiles, Monsieur Christophe BÉCHU indique qu'on peut également les retrouver sur des zones sèches.

Monsieur Jean BARREAU est d'accord pour protéger les zones humides fonctionnelles mais demande à ne pas en chercher là où il n'y en a pas. Il fait part du risque de manquer de zones agricoles si on cherche à recréer partout des zones humides.

Madame Joëlle WENDLING (DDAF) rappelle que le guide est issu des réunions de travail et que l'inventaire, distinct du recensement au titre de la police de l'eau, ne sera pas exhaustif. L'inventaire est mené en vue d'une intégration dans les PLU (Plan local d'urbanisme) et que les zones humides altérées (par exemple, certaines zones drainées) seront écartées de l'inventaire.

Après différents échanges sur les termes « zones humides fonctionnelles » et « zones humides altérées », Monsieur Marc BERNIER propose de valider le guide dans la forme proposée. Il rappelle qu'il s'agit d'un document évolutif. Le groupe de travail retravaillera sur cette notion et adaptera le guide aux évolutions réglementaires :

Vote :

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 2.

4. Guide de sensibilisation aux économies d'eau

Madame Véronique RIOU présente le guide de sensibilisation aux économies d'eau qui a été réalisé de février à mai 2008. Il n'avait pas pu être présenté plus tôt à la CLE.

Ce guide présente les outils et les actions à mettre en place.

Les publics ciblés à privilégier sont :

- les collectivités car la stratégie de sensibilisation s'appuie sur leur exemplarité,
- le grand public qui représente plus de la moitié des consommations sur le réseau public.

La réalisation des outils de communication (mascotte, plaquettes grand public, affiches, guide pour les collectivités) sont en cours pour un démarrage de la campagne de sensibilisation à l'été 2009.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

5. Avancement des contrats restauration entretien (CRE)

Monsieur Thierry GENETTAIS présente l'avancement des CRE sur le bassin de la Mayenne.

Il souligne la dynamique mise en place en Mayenne pour l'entretien et la restauration des cours d'eau.

4 CRE sont à ce jour signés (Ernée, Vicoin, Jouanne, Gourbe et Vée) (voir présentation jointe au compte rendu).

Le Président de la commission locale de l'eau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Bernier', with a large, stylized initial 'M' and a long horizontal stroke extending to the right.

Marc BERNIER